

**Délibération n° BUR. – 08 – 26 mai 2014 – Avis relatif à une proposition de modifications de la nomenclature des actes de biologie médicale.**

Par lettre en date du 9 avril 2014, notifiée le 14 avril 2014, la Direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, d'une proposition de modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, mentionnée à l'article L. 162-1-7 dudit code.

Les propositions de l'UNCAM ont pour objet de mettre en conformité la nomenclature des actes de biologie médicale avec les recommandations émises par la Haute Autorité de santé pour les thèmes suivants :

- les diagnostics biologiques de la leptospirose, de la dengue et du chikungunya ;
- l'utilité clinique du dosage de la vitamine D ;
- l'évaluation du débit de filtration glomérulaire et du dosage de la créatininémie dans le diagnostic de la maladie rénale chronique.

L'UNOCAM rend un avis favorable sur la proposition de modifications qui lui est présentée.

**Délibération adoptée à l'unanimité**